PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoires d'industrie en transition écologique :

Plus de 11 millions d'euros d'aide pour soutenir près de 100 millions d'euros d'investissements industriels en Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis 2024, la mesure « Territoires d'industrie en transition écologique » (TITE) opérée par l'ADEME avec la DREETS et la DREAL, dans le cadre du Fonds vert mis en place par l'État, accompagne la croissance des entreprises industrielles des filières stratégiques de la transition écologique. Après 26 projets déjà aidés en 2024 et 2025, 10 nouvelles entreprises rejoignent la liste des lauréats cette année.

Une mobilisation de l'État en faveur des filières stratégiques de la transition écologique

Créé en 2023, le Fonds vert est un dispositif de l'État destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires. La mesure « Territoires d'industrie en transition écologique » (TITE) soutient des projets industriels structurants, contribuant au développement de filières essentielles à cette transition. Les projets accompagnés couvrent des enjeux variés : dépollution, décarbonation, relocalisation de la production, souveraineté alimentaire et économie circulaire.

La mesure TITE s'inscrit pleinement dans la démarche nationale des Territoires d'industrie, qui vise à renforcer et accompagner la réindustrialisation durable des territoires en rapprochant entreprises, collectivités et services de l'État. Les chefs de projet locaux des 25 Territoires d'industrie (en rose sur la carte ci-dessous) contribuent à faire émerger les projets, à identifier les besoins des entreprises et à faciliter leur accompagnement, en cohérence avec la stratégie industrielle du territoire. Les projets lauréats de la mesure TITE sont sélectionnés par le préfet de région après instruction et avis de l'ADEME en partenariat avec la DREETS et la DREAL.

Un soutien concret aux investissements industriels en Auvergne-Rhône-Alpes

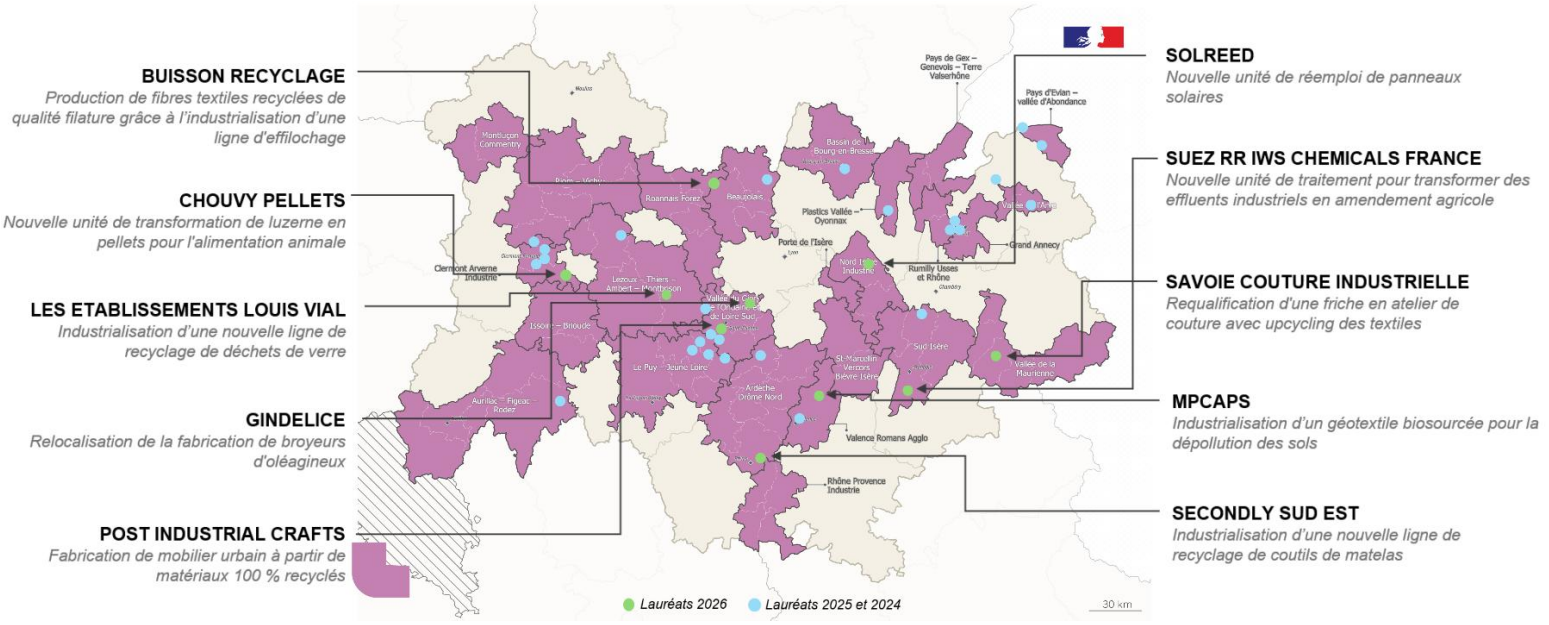
Depuis 2024, la mesure TITE a soutenu 36 projets industriels en Auvergne-Rhône-Alpes, mobilisant 11,2 millions d'euros d'aides de l'État dans le cadre du Fonds vert, pour 98 millions d'euros d'investissements. Ces projets témoignent de la diversité des dynamiques industrielles régionales.

En 2024 et 2025, 26 projets ont été retenus, représentant 8,3 millions d'euros d'aides pour 70 millions d'euros d'investissements. Les PME constituaient 81 % des lauréats et 23 % des projets concernaient l'implantation de nouveaux sites industriels.

En 2026, 10 projets supplémentaires ont été sélectionnés, avec 2,9 millions d'euros d'aides pour 28 millions d'euros d'investissements. Les PME représentent 90 % des lauréats. Les projets accompagnent différentes étapes du développement industriel : une nouvelle implantation, trois extensions de sites et six diversifications vers des marchés liés à la transition écologique.

Les 10 nouveaux lauréats 2026

Source : ANCT / ADEME



Des retombées majeures pour l'emploi et le développement économique des territoires

Les projets soutenus contribuent au développement industriel et à l'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur la période 2024-2026, ils ont permis la création de 175 emplois. À trois ans, les entreprises lauréates projettent un total de 287 emplois créés dans le cadre de ces projets.

En accompagnant l'implantation de nouveaux sites, l'extension des capacités de production et la diversification des activités, la mesure TITE soutient la croissance des entreprises industrielles et leur positionnement sur les marchés de la transition écologique.

La croissance de ces activités repose également sur le développement des compétences. En 2024 et 2025, les projets soutenus ont contribué à former 60 personnes par an aux métiers de la transition.

La mesure TITE participe ainsi au dynamisme économique des territoires tout en accompagnant la transformation écologique de l'industrie régionale.

L'ADEME en bref

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Energie et le ministère en charge de la Recherche, l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - partage ses expertises, coordonne le financement et la mise en œuvre de projets de transformation dans plusieurs domaines : énergie, économie circulaire, décarbonation, industrie, mobilité, bâtiment, qualité de l'air, alimentation, adaptation et sols. Elle mobilise les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, et leur donne les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, l'ADEME conseille, facilite et aide au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. Elle met ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

www.ademe.fr

Contact Presse :

Anne-Sophie BANSE - Responsable de la mobilisation des acteurs

Direction régionale de l'ADEME - anne-sophie.banse@ademe.fr - 06 22 97 17 49